

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2019

Etaient présents : MM. BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, Mme GENIO Ghislaine, M. GENIO Giovanni, Mmes GUTTIN Arlette, SANTACREU Anne-Marie, M. DELIGNY Franck et M. HERRIOU Jean-Pierre.

Absents : M. CAILLEUX Marc, Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme GUTTIN Arlette), GHESQUIER Corinne.

Secrétaire de séance : M. HERRIOU Jean-Pierre

Quorum atteint.

Début de la séance : 18h00

Observation de Madame SANTACREU sur le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2019, concernant la délibération pour l'emprunt de l'acquisition « Immeuble ROUX ».

Elle regrette que le plan de financement n'apparaisse pas dans le compte rendu. Monsieur le Maire explique que nous ne l'avons jamais fait auparavant et que ce plan de financement apparaît dans la délibération affichée en mairie, donc consultable par les administrés.

Après discussion, le Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1* Approbation du zonage d'assainissement

Le rapport du commissaire enquêteur a été établi avec avis favorable. Il convient d'approuver le zonage prévu dans le rapport du Schéma Directeur d'Assainissement. La nouvelle station d'épuration prévue pour 250 habitants équivalent située pour partie à l'emplacement de l'actuel STEP sera réalisée en 2020.

Il restera à établir le Règlement d'Assainissement dont l'élaboration va se faire avec l'aide du Délégué Eau et assainissement (SEERC)

Approbation à l'unanimité

2* Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe pour donner suite à la réussite de l'examen professionnel passé par la secrétaire adjointe de Mairie

Approbation à l'unanimité

3* Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public relative aux réseaux de communications

Cette demande de redevance proposée par le SYMIELECVAR sera présentée à ENEDIS. Elle prévoit des tarifs au kilomètre de ligne ancienne et souterraine sur le domaine public et communal. Il s'agit de redevances annuelles payées par ENEDIS.

Approbation à l'unanimité.

REPRISE DE LA LOCATION GERANCE DU BISTROT DE PAYS

Monsieur le Maire fournit des explications sur les raisons qui ont conduites les gérants actuels, M. et Mme POUJOL, à renoncer à leur activité.

L'ensemble du Conseil Municipal regrette cette décision et souligne la qualité de l'accueil et des prestations fournies depuis octobre 2018. La convivialité et l'humanité de Monsieur et Madame POUJOL ont été très appréciées.

La décision de lancer un appel de candidature est prise. Une commission ad hoc sera constituée pour examiner les offres reçues. Le souhait d'aboutir vers la mi-octobre est reconnu pour permettre un relais approprié avec l'actuelle gérance. Le cahier des charges est celui du Bistrot de Pays.

Des aménagements horaires seront négociés avec le candidat qui sera retenu pour une période d'essai de 1 an, à l'issue de laquelle les conditions financières de la location gérance pourront être réajustés sur des bases déjà fixées par le cahier des charges.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur HERRIOU informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 10 juillet 2019 le matin à la mairie de Moissac-Bellevue avec le Responsable du Parc Naturel Régional du Verdon en charge de la communication.

Le PNRV propose sa nouvelle charte pour 2020, charte qui devra guider les actions du Parc pour 12 ans.

Au cours de cette réunion, l'accent a été mis sur l'intérêt porté par la Commune de Moissac-Bellevue et ses représentants aux diverses activités du PNRV qu'il s'agisse de la protection du patrimoine culturel, naturel, du développement agricole, du développement touristique, de la gestion des milieux aquatiques et forestiers, des équilibres écologiques et du développement économique.

La commune de Moissac-Bellevue, membre du Syndicat Mixte du PNRV dès sa création d'origine en mars 1997, va bénéficier d'une aide financière substantielle pour couvrir la part de son reste à charge sur l'opération de la nouvelle STEP (station d'épuration).

L'accord a été signé et notifié.

2. Monsieur DELIGNY intervient pour souligner la nécessité de retrouver des relations apaisées au sein de la Communauté Moissacaise. L'esprit de solidarité doit prévaloir.

Fin de la séance à 19H15